

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-408

présenté par

M. Rogemont, M. Jean-Louis Dumont, Mme Appéré, M. Bies, M. Laurent et Mme Maquet

ARTICLE 56**Mission « Égalité des territoires et logement »**

Rédiger ainsi cet article :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2017, un rapport évaluant les impacts économiques et budgétaires d'une réforme du financement du logement social et l'opportunité de créer un « fonds national des aides à la pierre » ainsi que ses modalités de fonctionnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances propose une réforme du dispositif des aides à la pierre et la création d'un « fonds national des aides à la pierre » qui serait effectivement opérationnel d'ici au mois d'août 2016.

Toutefois, les modalités de cette réforme n'ont pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les partenaires concernés et les perspectives d'évolution du mécanisme des aides à la pierre, au travers du FNAP, restent à préciser.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de reporter cette réforme à 2017 et de mettre à profit l'année 2016 pour engager une concertation approfondie sur le sujet.